

16 juil 2021 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 16 juillet 2021

Augmentation des montants du revenu d'intégration - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un arrêté royal visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, contribue à mettre en œuvre la liaison au bien-être 2021-2022, dans le cadre de l'exécution de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations. Dans cette optique, les montants de revenu d'intégration des catégories respectives de bénéficiaires sont adaptés. Les montants de base du revenu d'intégration seront majorés de 2 % dès le 1er juillet 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration - Adaptation au bien-être des allocations d'assistance sociale 2021-2022 - Exécution de la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations (article 73bis et 73ter) - Revenu d'intégration et aide sociale financière équivalente

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be